

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations

Commission « Environnement, Urbanisme et Logement »

Conseil municipal du 23 juin 2014

Séance du 6 juin 2014

29 Travaux d'aménagement de l'île Saint - Maurice - plan de financement et demande de subvention au Conseil Général de l'Oise pour la tranche « secteur du club d'aviron »

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

■ Le Maire :

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ Maires-adjointes & Maires-adjoints :

M. CABARET, M. LEMAIRE, M. BOUADDI, Mme CARLIER, M. BELMHAND, Mmes FOURRIER-CESBRON, LAMBRE.

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme DUHIN, M. ASSAMTI, M. N'DIAYE, M. ATAKAYA, Mmes GOMES-NASCIMENTO, MOUSSATEN, M. DEME, M. AKABLI, M. LELONG, Mmes MEHADJI, DHOURY, M. BOUKHACHBA, M. BOULHAMANE, Mme MAUPIN, M. FRÉMINE, Mme M'BAYE-DIAO, M. RIFI SAIDI, Mme SOKOLONSKI, M. SERTAIN, Mme DUCHATELLE, M. FACCHINI, M. NATANSON.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme CAPON

Pouvoir à :

Mme CARLIER

Mme JAJAN

Pouvoir à :

Mme DUHIN

M. ABBADI

Pouvoir à :

Mme GOMES-NASCIMENTO

M. MONTES

Pouvoir à :

M. LELONG

Mme FAZAL

Pouvoir à :

M. DEME

Mme BARBETTE

Pouvoir à :

M. ATAKAYA

Mme SAVAS

Pouvoir à :

Mme MEHADJI

Mme STAMMINGER

Pouvoir à :

M. SERTAIN

Etait absente excusée : Mme OYONO

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal :

39

- Nombre de conseillers en exercice :

39

- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés :

38

■ Rapport de présentation :

Monsieur Jean-Claude CABARET, maire-adjoint, expose :

L'île Saint Maurice est un site privilégié du territoire creillois. C'est un vaste espace vert d'environ 43 800 m² en centre ville, bordé par l'Oise, face aux coteaux boisés. Il a une vocation sportive, de promenade, de convivialité et accueille des manifestations annuelles d'envergure.

Identifiée comme un territoire stratégique, l'île apparaît au sein des projets de renouvellement urbain comme espace de liaison au sein de l'agrafe Nord-Sud constituée par un réseau d'espaces publics qui relie le quartier Gournay aux hauts de Creil.

Dans le cadre d'une convention de groupement de commandes, la ville de Creil et la communauté de l'agglomération creilloise ont lancé une étude de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de ce site en 2010

Les objectifs des aménagements sont les suivants :

- Requalifier l'intégralité du site, le relier au centre ville, remettre à niveau les équipements sportifs, et en proposer de nouveaux
- Réaliser les travaux confortatifs nécessaires à la pérennité de l'île Saint Maurice (réfection des berges)

maintenant !

- Améliorer les conditions d'accueil des manifestations

Le début des travaux est prévu pour la fin de l'été 2014.

Le projet d'aménagement de ce poumon vert a été inscrit au Programme Urbain Intégré financé par les fonds européens, porté par la communauté de l'Agglomération Creilloise (études et travaux). Le conseil régional et le conseil général ont financé la phase étude.

Le FEDER et le Conseil régional financent les travaux d'aménagement de l'île (à l'exclusion d'un secteur particulier situé à l'entrée du site : le club d'aviron et ses abords) :

TOTAL	FEDER	Conseil Régional	Ville
100 %	46,2 %	26 %	27,8 %
2 421 650 € HT	1 120 000 € HT	629 587 € HT	672 063 € HT

Les abords du club d'aviron font l'objet d'un aménagement à part entière, et certains des travaux sont susceptibles de se dérouler au-delà du calendrier imposés par les fonds européens, il est donc proposé de demander un complément de financement auprès du conseil général pour cette tranche.

Plan de financement proposé pour les travaux à maîtrise d'ouvrage ville sur le secteur du club d'aviron

TOTAL	Conseil Général	Ville
100 %	30 %	70 %
236 250 € HT	70 875 € HT	165 375 € HT

Il vous est proposé d'approuver le plan de financement, et d'autoriser monsieur le Maire à solliciter l'aide du Conseil Général de l'Oise.

Vous êtes appelés à voter.

- Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,

Vu les crédits ouverts au budget de la Ville,

Vu l'avis de la commission « Environnement, Urbanisme et Logement » en date du 6 juin 2014,

Considérant la volonté commune de la CAC et de la Ville d'aménager ce site dans le cadre du groupement de commande signé le 2 juin 2009,

Entendu le rapport de présentation,

- Vote ordinaire :

Votants : 38

Pour : 38

Contre : 0

Abstention : 0

- Décide à l'unanimité :

Article 1 : d'approuver le plan de financement,

Article 2 : d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à solliciter l'aide du Conseil général de l'Oise,

Article 3 : d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer tous actes et documents nécessaires à la réalisation de l'opération,

Article 4 : d'imputer les recettes et les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la Ville, compte 2315/0702/823 VO.

maintenant !

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : **25 JUIN 2014**

Accusé réception de la Sous-Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en Sous-Préfecture le **02/07/2014**

et publication ou notification le **25/06/2014**

CREIL le **02/07/2014**

LE MAIRE

**Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe Rafuy**

Maire de Creil
Conseiller général de l'Oise



